



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 21 octobre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2024, suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 10 octobre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 6), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (à partir du point 3)

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; S. LESCURE/M. PERRIN ; A. MARGUET/P. BENOIT ; G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Budget principal – Décision modificative n°15 – Mission géotechnique, maîtrise d'œuvre et travaux pour vente de terrain à la SARL PUSARD TRAVAUX PUBLICS

Un projet de vente par la commune à la SARL PUSARD TRAVAUX PUBLICS du terrain cadastré AR 194p et 197p situé rue Louis Breguet (plan ci-annexé), est en cours depuis 2023, en vue de la construction de 3 bâtiments destinés à des activités tertiaires.

Il est précisé que ce terrain, d'une contenance de 3 788 m², est composé d'une partie de talus (719 m²) et d'une partie constructible (3 069 m²).

Dans la perspective de cette vente prochaine, dont le montant est estimé à environ 200 000 € HT, la commune a attribué à l'automne 2023 les deux marchés publics suivants:

- Une Mission géotechnique G1 et hydrogéologique relative à la viabilisation de cette parcelle communale. Attribuée à GEOTEC (Franois) pour un montant de 1 548 € TTC arrondi à 2 000 € TTC.
- Un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la viabilisation de cette parcelle communale. Attribué à Sarl Cabinet COQUARD (Baume Les Dames) pour un montant de rémunération prévisionnel de 4 266 € TTC, et un montant prévisionnel de travaux fixé à 60 000 € TTC, soit 64 266 € TTC arrondis au total à 68 000 € TTC (Moe + travaux).

Après divers aléas ayant retardé la mise en œuvre de son projet, le futur acquéreur – la SARL PUSARD TRAVAUX PUBLICS - a récemment informé la commune de l'imminence de son lancement.

Par conséquent, il convient pour la commune d'inscrire ces dépenses supplémentaires, conformément au document ci-annexé.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°15.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
25/10/2024